

# BODACC

## BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

### ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION  
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

[www.dila.premier-ministre.gouv.fr](http://www.dila.premier-ministre.gouv.fr)

[www.bodacc.fr](http://www.bodacc.fr)



Standard..... 01-40-58-75-00

Annonces..... 01-40-58-77-56

Accueil commercial ..... 01-40-15-70-10

Télécopie..... 01-40-58-79-14

**BODACC « A »**

**Annonce n° 1273**

**38 – ISÈRE**

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRENOBLE**

**Ventes et cessions**

828 408 781 RCS Grenoble.

**FEYNMAN.**

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Capital : 1106660.00 EUR.

Adresse : 16, Chemin De Malanot, 38700 Corenc.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion Pour la société absorbante : LUCKEY SAS SAS au capital de 82.495,40 € 10 rue de Penthièvre 75008 PARIS 812 226 926 RCS PARIS Pour les sociétés absorbées : 1989 CAPITAL SASU au capital de 1.106.675 € 10 rue de Penthièvre 75008 PARIS 828 405 589 RCS PARIS BARBINVEST SASU au capital de 1.106.660 € 10 rue de Penthièvre 75008 PARIS 828 740 969 RCS PARIS FEYNMAN SASU au capital de 1.106.660 € 16 chemin de Malanot 38700 CORENC 828 408 781 RCS GRENOBLE L'évaluation de l'actif et du passif de la société 1989 CAPITAL dont la transmission à la société absorbante est prévue est la suivante : actif : 1.072.034 € passif : 5.783 € actif net : 1.066.251 € l'évaluation de l'actif et du passif de la société BARBINVEST dont la transmission à la société absorbante est prévue est la suivante : actif : 1.072.935 € passif : 19.761 € actif net : 1.053.174 € L'évaluation de l'actif et du passif de la société FEYNMAN dont la transmission à la société absorbante est prévue est la suivante : actif : 1.083.209 € passif : 14.279 € actif net : 1.068.930 € Le rapport d'échange des droits sociaux dans chaque société participante : 1 action de 1989 CAPITAL pour 0,374887998 action nouvelle de LUCKEY SAS, société absorbante. 1 action de BARBINVEST pour 0,374598636 action nouvelle de LUCKEY SAS, société absorbante. 1 action de FEYNMAN pour 0,375533423 action nouvelle de LUCKEY SAS, société absorbante. Le montant prévu de la prime de fusion est le suivant : 3.138.554 €. La société absorbante procédera à une augmentation de capital de 49.801 € par création de 49.005 actions d'une valeur nominale de 0,20 € chacune. La date du projet commun de fusion est le : 18 NOVEMBRE 2019 Les date et lieu du dépôt au RCS au titre de chaque société participante sont les suivants : Le 21 novembre 2019 à PARIS pour les sociétés LUCKEY SAS, 1989 CAPITAL, BARBINVEST Le 19 novembre 2019 à GRENOBLE pour la société FEYNMAN..